Réseau France Congo (ex-Zaïre)
33, rue Imbert-Colomès – F-69001 LYON
Tél. 33/ (0)478 286 135 - Fax 33/ (0)478 286 136 - E-mail : rfc-lyon@wanadoo.fr

Le 16 juin 2000.

C O M M U N I Q U E

Le 29 mai dernier, M. Georges Kazimbika, responsable des Finances au Conseil national des ONG de développement de la République Démocratique du Congo (CNONGD), puis, le 2 juin, M. Félicien Malanda Nsumbu, secrétaire exécutif du CNONGD, ont été arrêtés à leur bureau à Kinshasa par l'Agence nationale de renseignement (ANR), principal service de sécurité congolais.

Le motif de leur arrestation ne leur a pas été notifié. Alors que le délai légal de garde à vue est dépassé depuis plus de dix jours, les deux hommes n'ont pas été présentés devant un magistrat, ni ne peuvent recevoir de visite. Il s'agit donc d'une détention arbitraire.

Le CNONGD est la principale plateforme d'ONG de la R.D.C. En mars dernier, M. Malanda avait été reçu à Paris en compagnie de son président, M. Lovua, par le Réseau France Congo.

Ces arrestations s'ajoutent au harcèlement des responsables de La Voix de sans-Voix pour les droits de l'homme, suite à la diffusion d'un rapport trimestriel sur la situation des droits humains en R.D.C, ainsi qu'aux entraves mises à la participation des délégués de la Société civile congolaise à la rencontre organisée à Cotonou (Bénin) par le facilitateur de l'O.U.A. Ketumile Masire pour préparer le Dialogue intercongolais prévu par les Accords de paix de Lusaka. Elles sont donc un élément d'un contexte plus large de pression sur la société civile congolaise et de restriction des libertés publiques.

Les ONG signataires, membres du Réseau France Congo, demandent instamment aux autorités congolaises de relâcher sans condition MM. Malanda et Kazimbika, de sorte qu'ils puissent reprendre le cours normal de leurs activités au service des populations du Congo. Si des charges devaient être relevées contre eux, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, elles demandent que la procédure judiciaire et notamment les droits de la défense soient respectés.

Plus généralement, nous demandons au gouvernement congolais de laisser les organisations de la société civile œuvrer librement dans le cadre de leur mandat, et de ne pas entraver leur participation au Dialogue intercongolais.

En raison de l'actualité tragique de ces derniers jours, nous voulons, dans ce même communiqué, condamner les crimes de guerre commis par les armées ougandaises et rwandaises lors des combats qui les ont opposées à Kisangani, et manifester notre solidarité aux organisations de la société civile de cette ville et, à travers eux, à sa population. Nous demandons que le nécessaire soit fait par les acteurs internationaux compétents pour que les combats ne puissent reprendre à Kisangani et qu'une aide humanitaire suffisante soit apportée à ses habitants.

ONG signataires membres du Réseau France Congo :
ACAT / France – Ingénieurs d'agriculture sans frontière – Amnesty International / Section française – Association Rhône Bas-Congo – Comité d'échanges Isère-Kivu – Cimade – Comité de jumelage de Villefontaine – Cosi – Frères des Hommes / France.

Autre ONG signataire :
Justice et Paix / France.